

Procès-verbal
Conseil d'École de l'ESPE
de l'académie de Strasbourg
Séance du 13 juin 2019

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2019**
2. **Informations de l'Administrateur provisoire**
 - 2.1. **Informations générales**
 - 2.2. **Résultats du séminaire du 11 avril 2019**
3. **Contrat d'objectifs et de moyens 2018-2022**
 - 3.1. **Bilan des actions 2018-2019**
 - 3.2. **Actualisation pour 2019-2020**
4. **Résultats de la consultation sur la réflexion du lieu de la formation à l'adaptation scolaire et indicateurs du taux d'occupation des salles du site de Sélestat**
5. **Budget rectificatif (sous réserve)**
6. **Convention**
 - 6.1. **CANOPE**
7. **Demandes de subvention des amicales de l'ESPE**
 - 7.1. **GAFE**
 - 7.2. **Volubilis**
8. **Bourses RI**

ETAIENT PRESENTS :

- 1) **Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) **Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Anenome GEIGER-JAILLET
 - b) **Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
Claire METZ
 - c) **Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
 - d) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Laurent BARRIERE, Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM
 - e) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Marjorie ROUGIER
 - f) **Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'Espé, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et**

d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation

Logan ELLES, Mathilde HOUVER, Alexis KALBE

2) Représentants de l'Université de Strasbourg

Pascale BERGMANN

3) Personnalités extérieures

a) Représentant du conseil régional

b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Christophe MARCHAND, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

Dominique MEYER-BOLZINGER

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Lionel BOYON	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Richard CABASSUT	➤ Procuration à Julien SENDRAL
Olivier DELFORGE	➤ Procuration à Marjorie ROUGIER
François GAUER	➤ Procuration à Pascale BERGMANN
Vincent KULA	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Isabelle LEBRAT	➤ Procuration à Julien SENDRAL
Jenny-Patricia LEVY	➤ Procuration à Christophe MARCHAND
Marc RENNER	➤ Procuration à Christophe MARCHAND
Brice SCHOBEL	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Hélène BOUR, Bertille NOEL BRUNEAU, Richard CABASSUT, Isabelle LEBRAT, Pascal MARQUET, Béatrice MULLER, Elsa SCHALCK, Julien SENDRAL, Anaïs VERY

La séance débute à 14h05.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2019

En l'absence de remarques ou de demandes de modification, **le procès-verbal de la séance du 15 mai 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

2. Informations de l'Administrateur provisoire

1.1. Informations générales

La commission parlementaire paritaire se réunit ce jour pour adopter la version définitive du projet de loi « pour une école de la confiance ».

Pour information, les deux prochaines séances du conseil d'école se dérouleront le 26 septembre 2019 à 14h et le 6 novembre 2019 à 14h.

Le processus de désignation du directeur devrait se mettre en place entre septembre et novembre 2019.

1.2. Résultats du séminaire du 11 avril 2019

La demande de Richard Cabassut d'élargir l'enquête sur les risques psychosociaux aux personnels non présents au séminaire a été honorée. Une fois cette consultation terminée, des ateliers se mettront en place avec des personnels volontaires.

Deux documents de synthèses ont été adressés aux membres du conseil d'école. Le premier montre que 55 personnes sur 93 inscrites ont répondu à l'enquête de satisfaction. La forme et la durée ont convenu au plus grand nombre. Certains avis sont plus nuancés à propos de certaines modalités (accompagnement par une consultante, déroulement des ateliers de l'après-midi, etc.).

Les commissions consultatives de l'ESPE avaient été redéfinies à l'occasion de la mise en place de la nouvelle composante. Elles doivent être des lieux de démocratie interne, permettant à toute personne qui le souhaite d'y participer. Un certain nombre de personnes élues forment le noyau de ces commissions.

Un certain nombre de participants n'ont pas trouvé de réponse à toutes leurs attentes. L'ESPE devra communiquer plus tôt les dates des différentes commissions et les placer notamment lors de journées banalisées, pour que le plus grand nombre puisse y participer.

Le second document porte sur les contenus. Les propositions faites sont à reverser dans les différentes commissions. Pour certaines, des réponses ne sont pas possibles immédiatement. Les questionnements nouveaux des services administratifs et techniques feront l'objet d'une prise en compte par le responsable des services administratifs et ses équipes.

Un bilan pourra être fait et présenté au conseil d'école en février-mars 2020.

En conclusion, cette journée est ressentie comme nécessaire et permet de créer du lien. Un nouveau séminaire est envisagé en avril 2020. D'ici là, il s'agit de tenir compte des propositions qui ont été faites et de progresser.

3. Contrat d'objectifs et de moyens 2018-2022

3.1. Bilan des actions 2018-2019

L'ESPE a un fonctionnement qui diffère de certaines composantes, au même titre que les IUT ou l'école de management. Ce fonctionnement se traduit en particulier par un Contrat d'objectifs et de moyens (COM) passé avec la présidence de l'Unistra. CE contrat est établi sur une durée de 5 ans, avec une actualisation chaque année, alors que les autres composantes ont un dialogue de gestion à construire annuellement.

La contractualisation engage deux parties : la composante et l'université. La composante présente ses objectifs de développement et demande les moyens pour y parvenir. L'université ne peut garantir les moyens que dans une relative mesure. Le dialogue est un peu plus fin avec certains vice-présidents. Il permet aussi à la composante de mieux se faire connaître.

Le contrat est composé de trois parties :

- Une auto-analyse (photographie de la composante, faite par l'équipe de direction, avec sa propre capacité d'analyse),
- Un bilan à un an
- Un focus particulier sur les ressources humaines (choix fait par l'ESPE), avec un état des lieux.

Ce focus est une nouveauté, un point particulier à débattre lors du dialogue avec l'université. Le choix des ressources humaines s'est fait en raison d'un certain nombre de situations particulières : situations de handicap ou de longue maladie, décalage entre les effectifs affichés et les effectifs réels, départs à la retraite différés, etc. Malgré ces difficultés, il faut cependant fonctionner à moyens constants. Il est donc difficile de renforcer les services. La situation de changement perpétuel dans laquelle nous nous trouvons depuis plusieurs années peut engendrer des difficultés humaines.

Pascale Bergmann signale qu'il manque par endroit des données chiffrées. Il aurait été intéressant de les avoir. Les documents tels qu'ils sont proposés n'aident pas forcément à la décision. Le taux de couverture à l'ESPE semble plutôt bon (96%), cela signifie que la négociation avec l'université sera difficile pour des ouvertures de postes.

Philippe Clermont rappelle la situation particulière de l'ESPE qui est multi-sites et sa relation particulière avec l'Éducation nationale.

Pascale Bergmann constate que la réussite des étudiants n'est pas assez mise en avant et ni assez explicitée.

Philippe Clermont répond que nous travaillons évidemment tous dans ce but-là.

Daniel Payot précise qu'il n'y a pas d'autre stratégie que de jouer sur le qualitatif. Ce genre de document d'autoévaluation est devenu tout à fait habituel et on a fait beaucoup de progrès depuis quelques années. C'est plus un appel à la responsabilité qu'un contrat au sens juridique. Il faut jouer le jeu d'une sincérité totale, sans se flageller.

Dominique Meyer-Bolzinger s'interroge sur la recherche. Au moment de la fusion, cela devait être un des apports des Sciences de l'éducation. Elle souhaite savoir s'il y a eu des évolutions, si des choses se sont mises en route.

Philippe Clermont répond que les résultats ne sont pas encore palpables, mais que les Sciences de l'éducation sont engagées dans un important projet, dans le cadre du PIA3 sur la mise en place de pôles pilotes dans nos domaines de recherche. Le dépôt est prévu le 10 juillet prochain, dans un cadre très concurrentiel. Il concerne les trois académies de la région Grand-est, les trois ESPE et quatre universités. Cette phase est délicate puisqu'il s'agit de faire un projet unique à partir de deux projets initiaux.

Ce nouveau projet permettra de mettre en contact les enseignants chercheurs de l'ESPE et de Sciences de l'éducation. Rappelons que le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS « Éducation & Formation ») existe déjà.

Emmanuelle Pernoux explique qu'un ancrage de la recherche avec le terrain est primordial et qu'il faut le développer encore.

Philippe Clermont ajoute que l'ESPE a maintenant une nouvelle catégorie d'enseignants chercheurs, les doctorants avec mission d'enseignement, qui font l'interface entre la recherche et la formation

3.2. Actualisation pour 2019-2020

Philippe Clermont et Bertrand Bultingaire présentent les demandes de postes pour la rentrée 2020 (cf. page 11, objectif 3 du COM).

La politique est difficile à construire en raison d'un certain nombre d'inconnues. Pierre-Michel Gambarelli diffère son départ à la retraite (donc son poste n'est plus vacant), alors que Jean-Marc Streicher annonce le sien, qui n'était pas prévu (fin 2019-2020), ce qui signifie qu'un poste de PRAG se libère à Colmar. Il faut donc veiller à ne pas dépouiller le site. Dans la perspective de la réforme, il faudra modifier et infléchir la politique des postes.

La priorité est donnée aux apprentissages fondamentaux dans les attendus de la réforme (le français, les mathématiques et les droits et devoirs du fonctionnaire). Cela générera de nouvelles heures supplémentaires.

Il faut par conséquent demander un poste de MCF en mathématiques, qui se ferait sur un support de musicologie. Un poste de Sciences de l'éducation devait être utilisé pour demander un poste en didactique du français, mais la situation n'est pas assez mûre du côté des Sciences de l'éducation. Donc, à titre provisoire, l'ESPE demande une prolongation d'un poste d'ATER.

L'objectif 1 est une reconduction de la demande de l'an dernier. Accroître le nombre de professeurs d'université sera cependant un objectif difficile à atteindre.

Anemone Geiger-Jaillet souhaite savoir si la discipline musique est d'accord pour céder le poste aux mathématiques.

Philippe Clermont répond que concrètement, il y avait deux postes de maître de conférences en musique dont un vacant actuellement, sur lequel il y a une ATER. Il manquera donc 192h en musique d'enseignement à assurer. Provisoirement, l'ESPE propose de les assurer par un autre moyen, soit par un temps partagé, soit par un vacataire. Il y a effectivement la perte d'un poste de MCF sur deux, mais ça va ramener la musique au même niveau que d'autres disciplines, avec un seul enseignant chercheur dans la discipline (comme en histoire, en arts plastiques, etc.). C'est par conséquent un rééquilibrage.

Anemone Geiger-Jaillet s'interroge sur le poste de mathématiques « avec inscription au LISEC », page 14.

Philippe Clermont explique que l'IRMA, équipe de recherche en mathématiques, ne fait pas de didactique. C'est pourquoi le rattachement se fait au LISEC, comme pour les collègues Richard Cabassut et Charlotte Derouet.

Anemone Geiger-Jaillet considère que l'ESPE est plutôt mal lotie en terme d'enseignants chercheurs, par rapport à d'autres composantes et au nombre d'étudiants. Elle constate un « surpoids » d'enseignants chercheurs dans une discipline en particulier, les Sciences de l'éducation. L'ESPE est pluridisciplinaire, et pourtant on a l'impression qu'il n'y a qu'un seul moule, le GIS, trop orienté « sciences de l'éducation ».

Philippe Clermont répond que l'on peut faire remonter cela si c'est la position du Conseil d'école, c'est défendable, mais la question qui va se poser est relative à la faisabilité.

Globalement, dans le corps enseignant de l'ESPE, il y a un tiers d'enseignants chercheurs pour deux tiers de PRAG/PRCE ou PREC. Comme dans la plupart des ESPE, c'est un héritage des IUFM.

Dans les IUT, le rapport est inversé.

Si on veut une augmentation des enseignants chercheurs, cela ne pourra se faire que si l'on rend des postes de PRAG, ce qui signifierait un déficit d'heures d'enseignement et une augmentation des heures complémentaires.

Anemone Geiger-Jaillet ajoute qu'il n'est pas possible de faire de la recherche dans une discipline quand on est tout seul. La participation à de gros projets nécessite de travailler en équipe.

Philippe Clermont répond que ce n'est pas pour rien que l'ESPE a développé le GIS, c'est bien pour accompagner et encourager les collaborations, notamment interdisciplinaires. Par ailleurs, certains collègues ne souhaitent pas forcément faire de la recherche en didactique mais plutôt de la recherche fondamentale, ils restent donc rattachés à une équipe de recherche disciplinaire. Nous sommes assez loin du « tout Sciences de l'éducation ».

Daniel Payot propose que le Conseil d'école soutienne l'objectif 1 et en souligne l'intérêt.

Claire Metz s'étonne du rattachement du poste de mathématiques au LISEC et se demande pourquoi le rattachement ne se fait pas à l'IREM.

Philippe Clermont répond que l'IREM n'est pas une équipe de recherche, c'est un institut régional et les IREM ont des moyens différents selon les académies. A Strasbourg, l'IREM est rattaché à l'UFR de mathématiques.

Bertrand Bultingaire dresse ensuite un état des lieux pour les BIATSS. Le document en introduction pointe les absences pénalisantes (scolarité, finances). Il faut cependant souligner le soutien de la DRH de l'université, qui a pourvu à plusieurs remplacements. Certaines situations restent néanmoins complexes et peu confortables. Toutes les demandes ont été faites à masse salariale constante. Les solutions proposées devraient permettre de stabiliser les services et de répondre aux objectifs du contrat d'objectifs et de moyens.

L'an prochain, en finances, un poste sera vacant suite à un départ à la retraite. L'ESPE propose un remplacement par ouverture de poste au concours.

Pour l'objectif 4, le précédent dialogue de gestion nous avait permis d'obtenir un poste en ingénierie pédagogique. Le recrutement est en cours. La personne recrutée devrait prendre ses fonctions en décembre 2019.

Les transformations de postes demandées permettront d'améliorer l'aide au pilotage dans deux services : le Pôle pédagogique et le Pôle des moyens.

Pour le Pôle pédagogique, la demande porte sur un poste d'adjoint en scolarité (catégorie A, ASI) pour lequel l'ESPE rendrait deux postes de catégorie C dont un départ en retraite.

Pour le pôle des moyens, le choix est fait d'utiliser un poste de maintenance en catégorie B (départ à la retraite d'un agent de Colmar) pour stabiliser une personne et ouvrir un concours.

L'actualisation du contrat d'objectif et de moyens est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Résultats de la consultation sur la réflexion du lieu de la formation pour l'adaptation scolaire (ASH) et indicateurs du taux d'occupation des salles du site de Sélestat

Yves Larmet a rencontré le maire de Sélestat récemment. L'université n'a pas l'intention de se désengager de Sélestat. Un rendez-vous est programmé la semaine prochaine sur le site de Sélestat avec Yves Larmet et Bertrand Bultingaire.

Il s'agit de trouver des occupations – de salles – nouvelles pour ce site. L'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), déjà intéressé il y a quelques années, a été sollicité à nouveau.

L'université s'est donc clairement positionnée, mais cela ne veut pas dire pour autant que l'ESPE doive rester à Sélestat. Il s'agit de faire la distinction entre ce que l'université fera de ce site et ce que l'ESPE fera de la formation ASH.

Chiffres à l'appui, on constate que l'occupation des salles est en légère augmentation ces trois dernières années (27% - 32% - 32,8%), mais que le bâtiment n'est occupé qu'au tiers. La part des formations ESPE est très minime.

Le personnel pourrait continuer à assurer le fonctionnement du site.

Quant à l'IFSI, il a peu d'étudiants, ce ne sera donc pas un problème pour mettre des salles à sa disposition.

Dans le cadre de la réflexion sur le devenir du site de Sélestat, la direction de l'ESPE a souhaité recueillir l'avis des intervenants assurant des formations sur le site de Sélestat. Ainsi, une enquête rapide a été menée auprès des enseignants de l'ESPE intervenant dans la formation ADE (Adaptation à la Diversité des Élèves). Sur les quatorze enseignants concernés, douze ont répondu à l'enquête.

Les questions posées portaient sur les avantages et inconvénients de proposer la formation ASH/ADE sur l'un des trois sites (Sélestat, Strasbourg ou Colmar), du point de vue de l'enseignant, de l'étudiant et de la logistique.

Sur les trente-quatre étudiants inscrits, 21 résident dans le Bas-Rhin, 10 dans le Haut-Rhin, 2 dans la Moselle et 1 dans les Vosges.

Il y a davantage de possibilités de salles à Colmar, mais les enseignants préféreraient que la formation se déroule à Strasbourg et surtout dans un site où il y a de la formation initiale. D'un point de vue pratique, il est plus facile de travailler là où on habite. On peut déplacer les ressources documentaires actuellement présentes à Sélestat.

La directrice académique du Haut-Rhin, Madame Maire, a donné une réponse orale. Elle trouve que Colmar serait une très bonne idée. Pour le Bas-Rhin, c'est Monsieur Ladaique qui a donné son avis à Éric Tisserand. Il estime que la localisation n'est pas primordiale, mais il s'exprime en son nom et pas au nom du directeur académique de son département. Pour Emmanuelle Pernoux, la rectrice souhaite rencontrer Philippe Clermont prochainement à ce sujet, elle n'a pas encore donné son avis. Il faudrait cependant choisir la localisation plutôt en fonction du point de vue des stagiaires que des enseignants, cela représente tout de même 300 heures de formation. Par ailleurs, deux tiers des stagiaires sont originaires du Bas-Rhin. Il faudrait évaluer également les frais de déplacements que ça engendrerait. Philippe Clermont précise que le site de Sélestat continuera à accueillir des actions de formation continue, des séminaires, des journées sur l'innovation pédagogique.

Son positionnement est intéressant, ainsi que sa capacité d'accueil.

L'ESPE est rassurée par la position prise par l'université au sujet de Sélestat. Il faudra voir comment poursuivre et développer l'activité de ce site, et dans quel cadre si ce n'est plus un site de l'ESPE et voir aussi ce que cela implique.

L'enquête flash est très intéressante, mais il faudrait également recueillir le point de vue des stagiaires pour que l'analyse soit complète.

Pascale Bergmann suggère qu'il serait intéressant de savoir comment les stagiaires et les enseignants se déplacent (en voiture ? en train ?).

Emmanuelle Pernoux ajoute que les journées de formation ne sont pas toujours des journées complètes et qu'ils ont plutôt besoin de la voiture. Elle attire l'attention sur les travaux qui ralentissent régulièrement la circulation au niveau de Sélestat.

Si le débat se referme momentanément, c'est que la réflexion doit se poursuivre, conclut Philippe Clermont.

5. Budget rectificatif

Bertrand Bultingaire présente le budget rectificatif faisant référence au document remis sur table en séance.

Il fait un point sur le taux d'exécution budgétaire qui est de 56% à cette date.

Quelques investissements en informatique restent à faire ainsi que quelques travaux qui sont programmés pendant l'été. Concernant les diplômés de formation continue, la partie reversée à la composante se fait en deux temps : environ 70% de la dotation prévue est versé en début d'année (78 000 €) puis après régularisation le solde est perçu (36 654 € à inscrire au budget rectificatif).

La « convention DARILV » finance des bourses d'aide à la mobilité vers les pays germanophones. C'est une opération blanche pour l'ESPE, qui perçoit la somme globale puis la reverse dans son intégralité aux étudiants concernés.

Les recettes de Sélestat vont baisser puisque le gymnase vient d'être vendu à la ville de Sélestat.

La masse salariale affectée à la composante et servant à payer les salaires sur ressources propres sera diminuée de 25 000 €. Il s'agit de prendre en compte des investissements qui n'étaient pas prévus initialement.

Ce budget rectificatif vient abonder le budget initial de 47 154 €.

Le budget rectificatif est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Convention

6.1. CANOPÉ

Cette nouvelle convention associe l'ESPE à l'action *Adolescence et spectacle vivant*. L'ESPE, représentée par Jean-Marc Streicher, fait partie du comité de pilotage, au même titre que les autres acteurs du projet.

Il s'agit de développer les parcours d'éducation artistique. Le spectacle vivant comprend le théâtre, la danse, le cirque.

La convention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Demandes de subvention des amicales de l'ESPE

7.1. GAFE

L'amicale des étudiants (Strasbourg) a prévu l'organisation de journées d'intégration à la rentrée prochaine et un certain nombre d'animations pour faciliter les rencontres entre les différentes filières et promotions.

Elle souhaite participer également à l'animation de la journée *Portes Ouvertes*.

Elle envisage d'organiser des fêtes pour les étudiants et ne compte pas uniquement sur la subvention du conseil d'école pour fonctionner.

Le 20 juin prochain, elle organise un événement pour le départ d'étudiants en Erasmus.

Alexis Kalbe précise que tous les étudiants membres du bureau ont réussi leur année de L1.

La demande de subvention pour l'amicale des étudiants GAFE est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7.2. Volubilis

Philippe Clermont cède la parole à Myriam Lakraa, présidente de l'amicale Volubilis et secrétaire de séance.

Outre les animations proposées, les commandes groupées ont beaucoup de succès. L'amicale privilégie les produits biologiques. Cette année, elle s'est engagée dans une démarche éco-responsable. Des gobelets en carton ont été commandés et des tote-bags sont prévus par la suite.

Philippe Clermont se réjouit que l'amicale aille dans le sens des démarches engagées par l'ESPE.

La demande de subvention pour l'amicale des personnels Volubilis est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. Bourses

Trois types de bourses sont à adopter :

- Les bourses DARILV pour le parcours enseignements bilingues,
- Les bourses pour les autres mobilités,
- Les bourses IDEX

Le montant total des bourses DARILV s'élève à 2250 euros. Elles sont versées dans le cadre de la convention quadripartite. Anemone Geiger-Jaillet précise que la Suisse n'a contribué qu'à hauteur de 60 € par étudiant, car elle a pris tout en charge sur place. Ce montant permet notamment le remboursement de la vignette autoroutière.

Philippe Clermont ajoute que tous les étudiants ont perçu la somme demandée avec un petit complément, à condition d'avoir justifié leurs dépenses, ce qui est une bonne nouvelle.

Les bourses DARILV sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

D'autres mobilités se sont déroulées en Allemagne, en Hongrie, en Belgique et en Russie.

Le montant s'élève à 7161 € sur justificatifs.

Les destinations sont plus lointaines, les dépenses sont donc plus élevées. Elles prennent également en charge des dépenses non couvertes par les bourses DARILV. Cela représente 21 bourses spécifiques financées par l'ESPE.

Cela reste encore insuffisant du point de vue d'Andrea Young, directrice adjointe chargée des relations internationales. Mais on connaît les difficultés rencontrées par certains étudiants pour partir en mobilités, notamment en MEEF.

Ces bourses de mobilité sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les bourses IDEX concernent des mobilités longues (8 semaines pour l'ESPE).

Cinq étudiants ont été retenus et trois sont classés « sous réserve » car les cinq premiers utilisent déjà la totalité des crédits alloués.

Des critères particuliers sont à prendre en compte. Il faut avoir de bons résultats pour pouvoir partir et se rendre dans des pays avec lesquels l'Université de Strasbourg a des partenariats.

Les bourses IDEX sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Dominique Meyer-Bolzinger souhaite attirer l'attention du conseil sur les documents proposés. En ce qui concerne les tableaux pour les bourses, il y a beaucoup d'informations personnelles qui ne devraient pas être communiquées dans ce cadre. Les tableaux devraient être anonymes conformément aux règles de la RGPD.

9. Points divers

Emmanuelle Pernoux souhaite informer le conseil d'école du nouveau dispositif de préprofessionnalisation, porté par le projet de « loi pour une école de la confiance ». De la L2 au M1, les étudiants sur critères sociaux et en fonction des besoins dans chaque académie se verront offrir des postes d'AED en préprofessionnalisation.

Pour l'académie de Strasbourg, 20 postes seront proposés dans le 1^{er} degré allemand bilingue et autant dans le 2^d degré (enseignement de l'allemand).

Un appel à candidatures va être lancé prochainement, en direction des L2 plus particulièrement.

Philippe Clermont indique qu'en fin d'année il est un peu tard pour un tel appel, il faudra le réitérer lors de la première semaine de la rentrée et voir avec Nadège Doignon-Camus, responsable de la licence.

Il faudra adapter l'emploi du temps des étudiants retenus (8h en établissement).

La prochaine réunion du conseil aura lieu le jeudi 26 septembre 2019 à 14h.

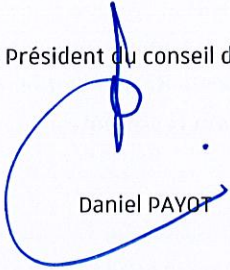
La séance est levée à 16h40.

Fait à Strasbourg, le 26 septembre 2019

L'Administrateur provisoire de l'INSPÉ


Philippe CLERMONT

Le Président du conseil d'institut


Daniel PAYOT